

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Châtaigneraie, sur convocation en date du 10 novembre 2015, s'est rassemblé en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph BONNEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Joseph BONNEAU, Marie-Jeanne BENOIT, Nicolas MAUPETIT, Sylvie JOURDAIN, Patrick PARANTHOËN, Jean-Pierre TRICOIRE, Joël BONNAUD, Patrick DOUILLARD, Claude MORIN, Michel PETIT, Vital LEMASSON, Catherine ARNAUDEAU, Chrystèle LEBRUN, Laure BLUTEAU, Stéphanie ROUSSEAU, Manuella ROUET, Céline BELLEAU, Claude ALBERT, Patrick DESLANDES, Marilynne PERIER, Hélène TURCAUD, Priscilla CHEVRIER.

SECRÉTAIRE : Patrick DOUILLARD.

ABSENTE EXCUSÉE : Valérie ARTAUD.

Valérie ARTAUD ayant donné pouvoir à Marie-Jeanne BENOIT.

Ordre du jour :

A. Compte rendu de l'exercice des délégations du Maire

B. FINANCES

- Décision modificative : Budget Commune
- Participations régionales
- Subvention exceptionnelle ASC
- Renouvellement convention « prestation paie » Centre de Gestion
- Recouvrement

C. TRAVAUX - BATIMENTS

- Travaux en cours

D. DEMANDEURS D'EMPLOI

E. DIVERS

- Communauté de communes :
 - Fonds de concours
 - Participation ZAE du Fief Tardy

F. QUESTIONS DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 octobre 2015

Le procès-verbal est adopté à 18 voix pour et une abstention

A – Compte-rendu de l'exercice des délégations du Maire

1. Droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil des dossiers déposés depuis le 13 octobre 2015 et pour lesquels il a été renoncé au droit de préemption :

- Terrain situé 22 rue Gabriel Briand, Section AE n° 604,
- Terrain situé 2 rue de la Garenne, Section AK n° 197, 201 et 204,
- Terrain situé 21 rue Croix du Tour, Section AD n° 216,
- Terrain situé 33 rue Bonséjour, Section ZB n° 36,
- Terrain situé Chemin de Beaulieu, Section AK n° 108, 110, 112 et 113,
- Terrain situé 14 rue Saint Jean, Section AD n° 193,
- Terrain situé 9 allée de la Barbinière, Section AC n° 537,

B – FINANCES

1. Décision modificative :

- *Budget Commune*

Délibération n° 15.11.17.086

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires, comme suit :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 17 799,55 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement) | 17 799,55 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-65737 : Autres établissements publics locaux | 0,00 € | 17 799,55 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0,00 € | 17 799,55 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 17 799,55 € | 17 799,55 € | 0,00 € | 0,00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-020 : Dépenses imprévues (investissement) | 0,00 € | 20 763,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement) | 0,00 € | 20 763,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-024 : Produits de cessions | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 113 460,00 € |
| TOTAL R 024 : Produits de cessions | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 113 460,00 € |
| D-1313 : Départements | 0,00 € | 18 516,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21318 : Autres bâtiments publics | 0,00 € | 24 080,26 € | 0,00 € | 0,00 € |
| R-1323 : Départements | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 18 516,00 € |
| R-2031 : Frais d'études | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 24 080,26 € |
| TOTAL 041 : Opérations patrimoniales | 0,00 € | 42 596,26 € | 0,00 € | 42 596,26 € |
| R-13251-065 : Réseau d'eaux pluviales | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 37 323,00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 37 323,00 € |
| D-21538-065 : Réseau d'eaux pluviales | 0,00 € | 130 020,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 0,00 € | 130 020,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 0,00 € | 193 379,26 € | 0,00 € | 193 379,26 € |
| Total Général | | 193 379,26 € | | 193 379,26 € |

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

DECIDE de modifier les prévisions budgétaires conformément aux tableaux ci-dessus.

2. Participations régionales

Délibération n° 15.11.17.087

Lors de sa séance du 12 mai 2015, le Conseil Municipal a voté une enveloppe de 10 000 € pour les participations Régionales et Nationales. Sur proposition de la commission animation sportive, ces participations sont calculées en fin d'année et se répartissent ainsi :

| | |
|--|------------|
| - Association Sportive Châtaigneraisienne VF | 4 928.00 € |
| - Vélo Club Pays de La Châtaigneraie | 592.00 € |
| - Basket Club les 3 rivières | 264.00 € |
| - Avenir Gymnique | 604.00 € |
| - Tir à l'Arc | 340.00 € |
| - Club Nautique | 1 700.00 € |

| | |
|-------|------------|
| TOTAL | 8 428.00 € |
|-------|------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

FIXE les participations sportives régionales 2015 à verser aux associations sportives concernées :

| | |
|--|------------|
| - Association Sportive Châtaigneraisienne VF | 4 928.00 € |
| - Vélo Club Pays de La Châtaigneraie | 592.00 € |
| - Basket Club les 3 rivières | 264.00 € |
| - Avenir Gymnique | 604.00 € |
| - Tir à l'Arc | 340.00 € |
| - Club Nautique | 1 700.00 € |

| | |
|-------|------------|
| TOTAL | 8 428.00 € |
|-------|------------|

3. Subvention exceptionnelle ASC

Arrivée d'Hélène TURCAUD à 20 H 35.

Délibération n° 15.11.17.088

La commission Animation Sportive a étudié la demande de subvention de l'ASC Vendée Football et propose au Conseil de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil à 17 voix pour, 3 abstentions et 2 contre,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000.00 € à l'ASC Vendée Football.

Patrick DESLANDES propose de revoir l'attribution des subventions pour 2016 aux associations afin d'y intégrer ce type de demande.

4. Renouvellement convention « prestation paie » du Centre de Gestion

Délibération n° 15.11.17.089

La prestation paie est assurée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale. Cette prestation fait l'objet d'une convention qui est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016. Elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de 4 années.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

ACCEPTE la convention proposée par le Centre de Gestion pour la prestation paie.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

5. Recouvrement

Délibération n° 15.11.17.090

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mécanisme des travaux en régie qui correspondent à des immobilisations que la collectivité crée elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production.

En fin d'exercice, l'ordonnateur dresse un état des travaux d'investissement effectués en régie; les écritures d'ordre permettent de comptabiliser ces travaux en section d'investissement.

Afin de comptabiliser le coût du personnel imputable à ces travaux, il convient de fixer un tarif correspondant au coût du salaire moyen d'un agent, augmenté des charges directes et indirectes.

Monsieur le Maire propose de retenir le montant de 22.50 € horaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

- **FIXE** à 22.50 € le coût horaire du personnel à prendre en compte pour la comptabilisation des travaux en régie de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'appliquer cette disposition.

Délibération n° 15.11.17.090a

Il arrive régulièrement que les employés communaux soient obligés d'intervenir sur la voie publique du fait de la négligence ou du manque de civisme de certains riverains.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- estimant que ces interventions ont un coût et perturbent l'organisation des services techniques,

- **décide** à l'unanimité de facturer toute intervention rendue nécessaire par un problème de sécurité ou de salubrité.
- **décide** d'appliquer les tarifs horaires suivants pour toute intervention des services techniques

| | |
|------------------------|---------|
| ♦ Personnel | 22,50 € |
| ♦ Personnel + camion | 58,00 € |
| ♦ Personnel + chargeur | 64,00 € |
| ♦ Personnel + tondeuse | 41,00 € |

- Une facture sera établie et transmise au riverain ou propriétaire concerné et sera immédiatement suivie de l'émission d'un titre de recettes qui sera mis en recouvrement par la Trésorerie. Le coût global d'intervention sera calculé en fonction du nombre d'agents, du temps passé du départ au retour à l'atelier municipal.

Exemples de types d'interventions déclenchant une facturation :

- élagage, tronçonnage et évacuation d'arbres ou de branches d'arbres encombrant la voie publique, mettant la sécurité des usagers en danger, et résultant d'un défaut d'entretien ou d'élagage de la part du(es) propriétaire(s) ;
- nettoyage de la voirie suite à des dépôts d'ordures ménagères et de plaintes récurrentes des riverains ;
- dégagement de roches ou de murs tombés sur la voirie par défaut d'entretien ;
- dégâts divers occasionnés sur la voie publique alors que les personnes responsables ont déjà fait l'objet de plusieurs relances restées sans effet ;
- etc.

Ces interventions mises en œuvre sur autorisation du Maire, ne concernent pas les dégâts intervenus lors d'intempéries.

C – TRAVAUX - BATIMENTS

1. Travaux en cours

Nicolas MAUPETIT informe le conseil des travaux en cours :

- **Energie** : une étude est en cours par le SyDEV pour réduire le temps d'allumage de l'éclairage public, la commune profiterait des travaux de rénovation des armoires et le changement des lampes à vapeur de mercure pour faire la modification. Une étude énergétique est aussi demandée au SyDEV concernant les bâtiments communaux.
- **Rue des Trois Moulins** : Dans le dernier compte-rendu du Conseil municipal de La Tardière paru dans le journal, il était mentionné qu'il y avait un avenant positif de 450.00 € concernant ces travaux. Après contact avec les élus de La Tardière, le bilan financier global fait apparaître des moins-values.
- **La Taillée** : des courriers ont été envoyés aux différentes entreprises de transports ainsi qu'aux caristes. Il s'avère qu'à ce jour il n'y a plus ni camion ni car qui circule sur cette voie.
- **Bâtiments des Tuileries** : Une estimation du prix de vente a été réalisée, elle s'élève à 25 000.00 € environ.
- **Vendéthèque** : une rencontre a eu lieu sur place avec les services du conseil Départemental afin de trouver une solution au problème de stationnement des personnes handicapées. *Hélène TURCAUD demande s'il ne serait pas plus judicieux de changer le sens de circulation afin de solutionner une partie du stationnement et de permettre d'accéder au centre-ville directement.*
- **Chapeau Rouge** : les plans sont finalisés maintenant il faut prévoir le financement.

- **Personnel** : Une personne complémentaire a été recrutée dans le service voirie (suite à une fin de CDD), Benjamin COULAIS a repris ses fonctions ce jour.
- **Illuminations de fin d'année** : les installations seront terminées pour le 4 décembre.

Arrivée de Stéphanie ROUSSEAU à 20 H 50.

Vital LEMASSON demande ou en est le dossier de l'Eglise. Nicolas MAUPETIT informe que l'architecte est venu présenter le diagnostic et qu'une réunion pour tout le conseil et la sous-commission église est prévue le 11 décembre à 18 H pour une présentation synthétique de ce diagnostic. Le coût global des travaux a été évalué à 1 000 000.00 €.

D- DEMANDEURS D'EMPLOI

Au 15 octobre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 169 personnes (85 hommes et 84 femmes) soit 11.06 % de la population active.

Au 15 novembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi était de 166 personnes (80 hommes et 86 femmes) soit 10.86 % de la population active.

E – DIVERS

1. Communauté de Communes

- **Fonds de concours**

Délibération n° 15.11.17.091

Vu la délibération n° 15 07 07 063 du 7 juillet 2015 relative à la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes,

Vu l'avis défavorable du conseil Communautaire,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retirer la délibération n° 15 07 07 063 du 7 juillet 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité,

DECIDE de retirer la délibération n° 15 07 07 063 du 7 juillet 2015 relative à la demande de fonds de concours à la Communauté de Communes.

- **Participation ZAE du Fief Tardy**

Délibération n° 15.11.17.092

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L2111-a et L2123-7 et suivant, prévoyant notamment qu'un immeuble dépendant du domaine public [...] peut, quelle que soit la personne publique propriétaire, faire l'objet d'une ou de plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec ladite affectation.

La superposition d'affectations donne lieu à l'établissement d'une convention pour régler les modalités techniques et financières de gestion de cet immeuble, en fonction de la nouvelle affectation, [et] à indemnisation à raison des dépenses [...] qui peuvent en résulter pour la personne publique propriétaire [...] » ;

Vu l'estimation du coût de l'opération (études et travaux) tel que transmis par la Commune de La Châtaigneraie en juillet 2015 :

| | | H.T. | TTC |
|-----------------|--|---------------------|---------------------|
| SAET Commune | Etude hydraulique | 6 500,00 € | 7 800,00 € |
| | Création d'un réseau d'eaux pluviales | 96 600,00 € | 115 920,00 € |
| | Divers | 10 000,00 € | 12 000,00 € |
| | TOTAL | 113 100,00 € | 135 720.00 € |

Considérant l'intérêt public de mutualiser, dans l'emprise de la zone d'activité économique du Fief Tardy, le besoin de la Commune ainsi que celui de la Communauté de communes;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'opération de déplacement et de redimensionnement, par la commune de La Châtaigneraie, d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales sur l'emprise de la zone d'activités économiques communautaire du Fief Tardy (dans l'emprise foncière appartenant à la société CHARAL) tenant compte :
 - o du besoin utile à la commune
 - o et, par superposition, du complément de viabilisation nécessaire à la zone communautaire ;
- d'approuver les modalités administratives, techniques et financières de cette superposition telles que présentées dans la convention jointe en annexe, notamment par une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 33 % du reste à charge réel de la Commune, plafonné à un maximum 113 100 € (selon estimatif des études, travaux et frais divers);
- d'autoriser le Maire à signer cette convention, ainsi que tous actes y afférant.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité,

- Approuve l'opération de déplacement et de redimensionnement, par la commune de La Châtaigneraie, d'un ouvrage d'évacuation des eaux pluviales sur l'emprise de la zone d'activités économiques communautaire du Fief Tardy (dans l'emprise foncière appartenant à la société CHARAL) tenant compte :
 - o du besoin utile à la commune
 - o et, par superposition, du complément de viabilisation nécessaire à la zone communautaire ;
- Approuve les modalités administratives, techniques et financières de cette superposition telles que présentées dans la convention jointe en annexe, notamment par une participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 33 % du reste à charge réel de la Commune, plafonné à un maximum 113 100 € (selon estimatif des études, travaux et frais divers);
- Autorise le Maire à signer cette convention, ainsi que tous actes y afférant.

F – QUESTIONS DIVERSES

- **Formations des élus 2016 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil des propositions de formation par l'Association des Maires pour l'année 2016 :

- | | |
|--|----------------------|
| • De la préparation à l'élaboration du budget communal | 2 février |
| • La commande publique | 12 mai |
| • Organisation et fonctionnement du CCAS | 1 ^{er} mars |
| • Elu de l'action sociale : comment travailler dans le sens de l'intérêt général | 30 et 31 mai |
| • Valoriser les actions du CCAS novembre | 14 |
| • La gestion des conflits et 18 avril | 7 et 8 mars |
| • La prise de parole en public mars | 17 et 18 |
| • Mieux se connaître pour mieux communiquer | 2 et 3 mai |
| • Accroître son efficacité dans la lecture et l'esprit de synthèse | 19 et 20 mai |
| • L'annonce d'un décès | 16 juin |
| • La conduite et l'animation de réunion | 20 et 21 juin |
| • Développer l'affirmation de soi en gérant ses émotions et sans écraser l'autre | 7 novembre |
| • La revitalisation des centres bourgs | 4 février |
| • Les relations entre la commune et l'école entre temps scolaire et périscolaire | 22 février |
| • Evolution des coopérations intercommunales 3 juin | 25 mars ou |

Le coût de la formation est pris en charge par la commune.

- **Réunions et Manifestations :**
 - **Commissions :**
 - Cimetière le **19 novembre** à 18 H
 - Infocom le **24 novembre** à 18 H 30
 - **Manifestations :**
 - Pot personnel le **18 décembre** à 17 H30

Rappel : prochaine réunion du conseil municipal le 15 décembre

Jean-Pierre TRICOIRE informe le Conseil que l'info4, l'annuaire et le site sont en préparation. La distribution de l'info et de l'annuaire est prévue à compter du 22 décembre.

Hélène TURCAUD regrette d'avoir appris à la Communauté de Communes que l'accueil de loisirs d'été allait surement avoir lieu les années à venir à La Tardière. Patrick PARANTHOËN précise que la compétence de l'accueil de loisirs a été transférée depuis quelques années à la Communauté de Communes, que la commune de La Tardière a un bâtiment aux normes pour recevoir cet accueil alors que la commune devrait engager des travaux importants dans la salle Bonséjour.

Hélène TURCAUD demande si la commune envisage le transfert de la compétence petite enfance (0 à 3 ans) à la Communauté de Communes. Joseph BONNEAU indique que cela a toujours été dans sa perspective et qu'il a entamé des démarches dans ce sens.

- **Elections régionales les 6 et 13 décembre**

Un point a été fait sur les permanences pour les élections.

Priscilla CHEVRIER interroge Monsieur le Maire concernant une réunion qui aurait eu lieu avec une partie des membres du conseil, hormis les 5 élus de la liste d'Hélène TURCAUD. Monsieur le Maire précise que cette réunion n'avait rien à voir avec le fonctionnement du conseil mais qu'il lui semblait opportun de faire un bilan avec ses colistiers.

Rappel des délibérations prises :

15.11.17.086 – Budget Général – Décision Modificative n° 4

15.11.17.087 – Sport – Participations Régionales

15.11.17.088 – Subvention ASC Vendée Football

15.11.17.089 – Convention prestation paie

15.11.17.090 – Travaux en régie

15.11.17.090a - Recouvrements

15.11.17.091 – Fonds de concours – Retrait de la délibération n° 15 07 07 063

15.11.17.092 – Communauté de Communes : Participation au redimensionnement du réseau d'eaux pluviales de la zone du Fief Tardy